



<https://liguemotonouvelleaquitaine.org>

## CANDIDATURES POSTES VACANTS COMMISSION / COMITE / COLLEGE / ORGANE DISCIPLINAIRE

Les élections aux postes vacants des Commissions, Comités, Collèges et du TRDA se tiendront lors du Comité Directeur du **1<sup>er</sup> mai 2024 à Escassefort**

Je soussigné (e) :

NOM(S) :

Prénom(s) :

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

Licence N° :

Club :

Dpt Club :

Déclare être candidat (e) à l'instance cochée ci-dessous (une seule case) :

| COMMISSION                                    |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Tourisme<br>3 postes | <input type="checkbox"/> Enduro & Endurance TT<br>4 postes | <input type="checkbox"/> CCP<br>1 poste |

| COMITE                                       |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Médical<br>4 postes | <input type="checkbox"/> Ethique Sportive<br>3 postes |

| COLLEGE  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chronométrage<br>6 postes | <input type="checkbox"/> Pit Bike<br>3 postes |

|   |
|---|
| <input type="checkbox"/> TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE<br>9 postes |
|---|

Date :

Lieu :

Signature :

*Le candidat :*

- doit être licencié d'un groupement sportif ou d'un Club affilié à la FFM ;
- doit être âgé de plus de 18 ans le jour de l'élection ;
- doit se présenter à une seule commission ;
- doit adresser sa candidature à la Ligue : LMNA – 2373 Route de Mauvezin – La Roquille – 47350 ESCASSEFORT, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, **soit avant le 15 avril 2024**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- ne doit pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française) ;
- ne doit pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité étrangère) ;
- ne doit pas faire l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie, de manquement à l'esprit sportif ou pour tout autre motif disciplinaire.
- **doit fournir son bulletin judiciaire N°3 en cas de candidature au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage**